



Frédérique ROLET
Co-secrétaire générale SNES

Serge CHABROL
Secrétaire Général SNEP

Jérôme DAMMEREY
Co-secrétaire général SNUEP

à

Monsieur Luc CHATEL
Ministre de l'Education nationale
107, rue de Grenelle
75007 PARIS

Paris, le 23 avril 2010

Monsieur le Ministre,

A la suite des annonces de Nicolas Sarkozy sur le recrutement des enseignants au niveau du master, le SNES, le SNEP et le SNUEP ont fait part à de nombreuses reprises de leurs profonds désaccords avec la réforme de la formation et le recrutement des enseignants du second degré et CPE. Depuis longtemps favorable à une élévation du niveau de qualification, le SNES, le SNEP et le SNUEP ont toujours affirmé que le seul master ne pourrait en aucun cas garantir une formation professionnelle de qualité. La réforme doit être totalement remise à plat et l'ensemble du cursus doit être repensé, en particulier l'articulation master-concours, les pré-recrutements, et le rôle des IUFM dans la formation des CPE et enseignants du second degré doit être affirmé, en relation avec les composantes de l'université.

Pour nous, l'année de fonctionnaire stagiaire qui suit l'admission au concours fait partie intégrante de la formation initiale et doit être une année pleine et entière de formation. Celle-ci nécessite un temps d'enseignement réduit à six heures par semaine pour les certifiés, agrégés et PLP, au maximum de 9h, avec forfait AS inclus, pour les enseignants d'EPS et un temps de présence dans l'établissement réduit à douze heures par semaine pour les CPE et documentalistes. Le reste du temps de service doit être consacré à la formation professionnelle dans le cadre d'IUFM rénovés.

Ce ne sont pas les choix que vous avez faits et nous le regrettons vivement. Les futurs enseignants ne seront pas armés pour affronter l'ensemble des tâches qui leur incombent, c'est contradictoire avec tous vos discours sur l'efficacité du système éducatif.

Pour ce qui concerne la rentrée 2010, la situation est encore plus problématique parce que les lauréats du concours vont se retrouver pour l'essentiel du temps en responsabilité devant les élèves sans aucune formation professionnelle.

Comme l'on pouvait s'y attendre, en l'absence de réel cadrage national, c'est à une très grande disparité de situations que nous sommes confrontés.

Cependant, un élément constant apparaît : les temps de formations envisagés par les Recteurs se situent dans de nombreuses académies en dehors du temps de service. Cela représente une charge de travail énorme pour les stagiaires qui ne sera pas sans conséquence sur les élèves. De plus, le choix généralement retenu d'affecter les stagiaires sur des emplois de titulaire aura des répercussions négatives sur la mobilité des personnels. Cette situation nuira à l'organisation des établissements.

Les choix faits sont totalement contraires aux engagements pris par votre prédécesseur, qui avait accepté qu'un tiers des obligations de service soit consacré à la formation ce qui devrait représenter, pour un certifié, un service hebdomadaire limité à douze heures d'enseignement (l'équivalent de douze semaines de formation en dehors des vacances scolaires). Nous vous rappelons que nous ne sommes pas favorables aux périodes de formations massées qui nous

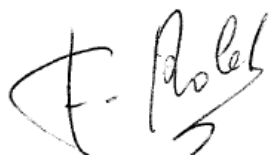
paraissent une mauvaise solution.

Vous nous avez pourtant à plusieurs reprises assuré que les engagements pris par écrit par Xavier Darcos seraient honorés. Ce n'est pas le cas aujourd'hui, en particulier sur ce dossier.

Nous contestons le fait que le compagnonnage soit compté dans le temps de formation parce que cela réduit d'autant le volume de formation accordé. Nous pensons que le tutorat a d'autant plus d'intérêt qu'il est en relation étroite avec la formation en IUFM.

Nous vous demandons d'intervenir très rapidement et sans ambiguïté auprès des Recteurs pour que tous les fonctionnaires stagiaires bénéficient d'une décharge de formation. Pour nous, le minimum d'un tiers par rapport à l'ORS de leur corps doit être assuré à tous mais ne saurait suffire pour permettre une formation correspondant au cahier des charges de l'actuelle 2^{ème} année d'IUFM. Nous vous demandons de prendre en compte la revendication portée actuellement au travers de nombreuses pétitions par l'ensemble des personnels concernés (stagiaires, tuteurs, formateurs, ...) de 2/3 de formation pour 1/3 de temps d'enseignement.

Nous souhaitons vous rencontrer au plus vite pour aborder ces questions et vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos sincères salutations.



Frédérique ROLET



Serge CHABROL



Jérôme DAMMEREY